

ries, les frontières, l'aviation internationale, les impôts (tels que la double imposition sur le revenu), l'extradition, la déportation, les réclamations contre les Gouvernements, la protection des vétérans, les visites des membres des forces armées et les questions tarifaires.

Des rapports ont été adressés au Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures concernant les questions domestiques suivantes des Etats-Unis: la politique tarifaire, le commerce d'exportation et ses règlements, l'assistance aux fermiers, les taux et les règlements des chemins de fer, la marine marchande, la législation concernant les marins, les impôts, la législation et les règlements de l'immigration, l'immigration et l'émigration concernant le Canada, le développement et le contrôle des voies d'eau et des forces hydrauliques, la conservation, le contrôle des insectes et autres fléaux, la mise en vigueur de la prohibition, les subventions postales, l'aviation civile, la défense militaire et navale, l'organisation du service civil, le Gouvernement exécutif, le personnel et la direction, et le Congrès.

Des lettres furent adressées aux particuliers, aux officiers consulaires et parfois aux Gouvernements des Etats-Unis et du Canada, sur les sujets suivants concernant les intérêts des Canadiens aux Etats-Unis: prisonniers, cas de déportation, difficultés touchant les lois d'immigration, saisies de marchandises par la douane, protection des vétérans, réclamations, successions, saisie de vaisseaux canadiens et la délivrance de passeports aux ressortissants canadiens.

Les questions suivantes relatives à la politique étrangère des Etats-Unis ont été étudiées, et, lorsqu'il fut jugé à propos, des rapports sur ces questions furent soumis au Secrétaire d'Etat aux Affaires Extérieures: relations avec la Grande-Bretagne, avec l'Amérique latine, avec l'Europe continentale, avec la Chine et le Japon, les Etats-Unis et la Société des Nations, l'Union pan-américaine, la doctrine Monroe, les Etats-Unis et la Cour mondiale, l'interprétation du Pacte Kellogg, propositions visant le désarmement et l'embargo sur l'exportation des armes, l'arbitrage et la conciliation et la codification du droit international.

La Légation a constamment fait fonction de bureau de renseignements dans ses rapports avec la presse, dans ses réponses aux demandes d'informations canadiennes au sujet des lois et des règlements des Etats-Unis et aux demandes d'informations des Etats-Unis relatives aux lois et règlements du Canada, et en ce qui a trait aux renseignements d'ordre général et particulier concernant le Canada.

Directement ou indirectement, la Légation s'est préoccupée des manifestations internationales, des visites officielles, de la délivrance de visas diplomatiques et de l'accueil aux visiteurs privés du Canada à Washington.

Le travail de la Légation canadienne en France a continué à progresser au cours de l'année. Durant 1929, environ 7,000 Canadiens ont visité la Légation dont plusieurs ont profité des avantages qu'offrent ses salles de lecture et de correspondance. Des réceptions spéciales ont été organisées en l'honneur de certains groupes importants canadiens visitant la France, tels que la Ligue d'éducation d'outre-mer, les Canadian clubs et les vétérans de la Grande Guerre.

On peut juger de la variété et de l'étendue du travail accompli par l'énumération des questions suivantes qui ont été traitées officiellement au cours de l'année: les cas d'extradition, les réclamations pour dommages et réparations, l'importation d'hydravions au Canada, l'exemption de navires canadiens de la double imposition, les cas de double nationalité, le règlement des successions des Canadiens décédés en France, les négociations de l'arrangement postal entre le Canada et la France, l'extension au Canada de la Convention franco-britannique au sujet des actes de procédure en matières civile et commerciale, la participation des chambres de commerce canadiennes à la Conférence de Barcelone